

	<p style="text-align: center;">Contrat ponctuel Farine 16 juin 2022 entre « L'EARL de Varennes » Chemin de Varennes – 91890 Videlles et Les adhérents de l'AMAP En Seine, brin d'Orge ! 47, avenue du 18 avril – 91200 Athis-Mons</p>
---	---

Ce contrat complète le partenariat instauré avec Christophe Chambon aviculteur à Videlles dans l'Essonne (chemin de Varennes – 9890 Videlles). L'exploitation est de petite taille (249 poules pondeuses) et labellisée bio.

OBJET DU CONTRAT

- L'objet de ce contrat est **une livraison ponctuelle de farines (blé, seigle)** venant de l'exploitation voisine qui fournit également l'alimentation des poules..
- **La farine de blé (T80 / T110 / T150) est conditionnée en sacs de 2 kg, celle de seigle en sacs de 1,5 kg**
- Sauf contre-ordre, **les sacs de farine seront distribués dans la salle municipale en face de la Poste (13 place du maréchal Leclerc) le jeudi 16 juin.**

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR.

- **Être transparent** sur les méthodes de travail et sur les prix et être garant de la qualité sanitaire des produits jusqu'à leur remise en mains propres aux adhérents.
- **Fournir de la farine bio fraîchement moulue.**
- **Prévenir l'association** en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison ou toute activité (problème climatique grave, maladie, etc.). En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion réunissant le gestionnaire du contrat et le producteur.
- **Permettre aux adhérents de visiter la ferme** (visite organisée avec le gestionnaire du contrat).

ENGAGEMENTS DE L'ADHÉRENT (cf. règlement intérieur de l'AMAP ESBO)

- **Venir chercher les sacs de farine à la date prévue de livraison.** En cas d'empêchement, un tiers peut venir les récupérer ou ils peuvent être proposés aux intermittents via le site web de l'association (www.enseinebrindorge.fr). Aucun rattrapage n'est prévu ultérieurement.
- **Participer régulièrement** à la distribution des produits de 19h à 20h30.
- **Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.**

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

- Le paiement s'effectue au moment de la souscription par **1 chèque libellé à l'ordre de « EARL de Varennes ».**
- **Le chèque est à remettre avec le contrat signé.**

Je, soussigné(e) membre adhérent de l'association «AMAP En Seine Brin d'Orge » à jour de ma cotisation 2021/2022

Nom : N° adhérent :

Adresse :

Courriel : Tél : **souscris selon le tableau suivant :**

Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
Blé T80 (2 kg)		5 €	
Blé T110 (2 kg)		5 €	
Blé T150 (2 kg)		5 €	
Seigle (1,5 kg)		4 €	
TOTAL			

Fait à Juvisy-sur-Orge le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur